



## PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie

### Conseil de Bassin viticole Sud-Ouest

Séance du vendredi 21 octobre 2022

### Compte-rendu

**Étaient présents** : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

#### **1. Introduction par Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt d'Occitanie, Christophe BOU, vice-président du conseil de bassin et Thomas Guyot, représentant madame la présidente du conseil régional d'Occitanie**

Monsieur **Florent GUHL**, directeur de la DRAAF Occitanie, ouvre la séance en présentant les excuses de monsieur Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, qui lui a demandé de présider ce conseil de bassin en son absence. Il tient à féliciter tout d'abord l'ensemble des professionnels pour le prix européen Paolo Benvenuti attribué au bassin viticole Sud-Ouest pour son action pour la préservation et la valorisation des cépages anciens et autochtones. Ce prix récompense tout le travail des vignerons et vigneronnes pour conserver les cépages anciens apportés ces derniers siècles par les pèlerins du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Il souligne que, depuis le dernier conseil de bassin de juillet, au cours duquel les dégâts suite aux épisodes successifs de gel, d'orages violents et de grêle avaient été évoqués, de nouveaux aléas climatiques, tels que grêle et la sécheresse, ont encore fortement sévi sur notre région. Suite à ces événements climatiques répétés le gouvernement a souhaité mener une réforme d'ampleur autour de l'assurance récolte pour une mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La loi d'orientation n°2022-298 établit un nouveau cadre pour le développement de l'assurance récolte qui repose sur la solidarité nationale et le partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les entreprises d'assurance selon trois niveaux de couverture des pertes : pas d'intervention pour les aléas courants, prise en charge de l'assurance pour les aléas significatifs et solidarité nationale avec intervention de l'Etat pour les aléas exceptionnels.

Après avoir rappelé les différents points à l'ordre du jour monsieur Florent GUHL laisse la parole à monsieur Christophe Bou, vice-président du conseil de bassin.

Monsieur **Christophe Bou** revient sur la crise climatique: gels et grêles, orages dévastateurs, canicule et sécheresse ont touché de nombreux secteurs des vignobles du Sud-Ouest. Avec 2 millions hl, les vendanges 2022 enregistrent la plus petite récolte de notre histoire, faisant elle-même suite à une récolte 2021 historiquement basse. A cette crise climatique, s'ajoute la conjoncture économique inflationniste qui impacte l'activité des acteurs de la filière ainsi que la consommation de vin.

Ces crises, a priori conjoncturelles, semblent désormais récurrentes voire structurelles. Les instances nationales réfléchissent à des mesures permettant de faire face à ces difficultés : assurance, gestion de l'eau, réserve pour réguler le marché mais aussi pour anticiper les aléas climatiques.

Il indique qu'il est important qu'une réflexion collective soit menée au niveau du bassin afin d'élaborer un plan pour la filière vitivinicole régionale. Monsieur Christophe BOU souhaiterait qu'à l'issue de ce bassin, un groupe de travail puisse être rapidement constitué afin de faire des propositions de mesures conjoncturelles et structurelles permettant d'accélérer la transition des vignobles, des productions et des entreprises du bassin Sud-Ouest.

Il rappelle que le Prix européen Paolo Benvenuti reçu tout récemment vient confirmer les nombreux atouts des vignobles du Sud-Ouest. A un moment où les consommateurs sont à la recherche de racines et d'authenticité il est important de pouvoir élaborer, avec les partenaires institutionnels, les services de l'Etat et ceux de la Région, une feuille de route renouvelée pour les années à venir.

Monsieur **Thomas GUYOT** présente les excuses de Jean-Louis CAZAUBON et rappelle que la Région reste présente aux côtés des professionnels en cette année particulière qui a vu se succéder les aléas climatiques tels que gel, grêle, orages violents et canicules. L'ambition de la Région est de préparer l'avenir face aux nombreux défis qui se présentent avec la nouvelle PAC et la programmation du FEADER 2023-2027. La région organisera une concertation avec les professionnels sur tous les dispositifs d'aide à la plantation, la protection des vignobles et les agroéquipements. Il se félicite également d'un autre prix obtenu par la région Occitanie en tant que meilleure région d'Europe pour le développement de son agriculture biologique. D'autres enjeux majeurs sont également à signaler tels que les aires de lavage, la gestion de l'accès à l'eau, les aides à la promotion. L'accès au foncier reste également très prégnant pour assurer le renouvellement des générations.

## **2. Compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu du conseil de bassin Sud-Ouest du 18 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

## **3. Situation économique des marchés et prévisions de récolte**

Monsieur **Jean-Pierre CASSAGNE**, chef adjoint du service statistique de la DRAAF Occitanie, présente la prévision de récolte au 1<sup>er</sup> octobre 2023. La récolte nationale est estimée à 44,5 Mhl correspondant au niveau moyen de ces 5 dernières années hors accidents climatiques 2 années sur 5. Le bassin viticole Sud-Ouest est très affecté par une baisse de récolte d'environ 25% alors que la quasi-totalité des autres bassins de production enregistrent des niveaux moyens (excepté en Val de Loire). Avec 2.6 Mhl (y.c. Dordogne) le bassin Sud-Ouest enregistre la plus basse récolte de ces 5 dernières années. Le département du Gers est le plus impacté par les aléas climatiques avec 1,1M€ et une baisse de récolte de 33% sur la moyenne quinquennale alors que le recul sur les autres départements demeure plus modéré (-5%).

Messieurs **Serge TINTANE** et **Vincent PIQUEMAL** soulignent que la récolte de vin sur le Gers devrait malheureusement se situer en dessous des 1 Mhl.

Monsieur **Christophe BOU** remercie l'ensemble des services de l'Etat pour leur grande réactivité dans l'instruction des demandes d'enrichissement des vins pour la récolte 2022, en particulier sur le Gers suite aux violents orages qui se sont abattus sur 28 communes à la mi-août.

Monsieur **Frédéric LEMERLE**, responsable du service économie à l'Interprofession des Vignobles du Sud-Ouest, présente ensuite la situation du marché pour les vins du Sud-Ouest. Avec près de 42 000 ha la superficie du vignoble du Sud-Ouest est stable depuis 2012 avec une production de 2,2 Mhl de vin en 2021, dont 1,26 Mhl en vin IGP et 517 000 hl en vin AOP. Les disponibilités de début de campagne 22/23 sont estimées à 3,4 Mhl avec des stocks au 1<sup>er</sup> août au plus bas (1,4 Mhl) et une prévision de récolte 2022 en baisse par rapport à la campagne précédente qui était déjà décevante. Les volumes en sorties de chais sur la campagne 20/21 sont en retrait de 5,7% (1,3 Mhl), dont une baisse de 8% enregistrée sur les sorties de vin IGP (890 000 hl). Le volume de vin AOP contractualisé en vrac sur la dernière campagne a baissé de 9.2% mais le prix moyen a progressé de 7.4% toutes couleurs confondues. Pour les vins IGP, moins de volumes ont été contractualisés en vrac sur cette campagne (-23.6%) en raison principalement au manque de disponibilité du millésime 2021. La pression de la demande en IGP a toutefois fait progresser le prix moyen de 14.6€ (+17%). Concernant les ventes en grande distribution, on constate des baisses tant en volume (-6.4%) qu'en valeur (-3.7%) sur les 12 derniers mois. Au niveau des exportations des vins du Sud-Ouest sur la campagne 21/22, les vins AOP et IGP du Sud-ouest enregistrent un recul marqué (-9.9% en volume et -3.7% en valeur).

Monsieur **Christophe BOU** précise que, face à ces mauvais résultats, des mesures de distillation, stockage ou arrachages définitifs sont nécessaires. Il faudra pouvoir répondre au contexte de baisse de consommation de vin, aux problèmes de logistique et aux questions structurelles. Il convient de différencier le cas des vins rouges qui enregistrent une forte baisse de consommation des vins blancs pour lesquels le manque de volumes fait suite à 2 petites récoltes. Monsieur Christophe BOU confirme sa demande de création rapide d'un groupe de travail afin de définir une stratégie globale à moyen terme sur le bassin Sud-Ouest tenant compte des facteurs conjoncturels et structurels et en identifiant bien les produits permettant de répondre à la demande des consommateurs (blancs, rosés frais et effervescents). Il demande par ailleurs que ce groupe de travail puisse être encadré par les services de l'Etat.

Monsieur **Mathieu DAUVERGNE** s'interroge sur les facteurs pouvant expliquer les tendances opposées observées sur l'export en Belgique et Pays-Bas.

Monsieur **Joël BOUEILH** précise que l'export est satisfaisant sur la Belgique mais les parts de marché diminuent dans les Pays-Bas en raison de l'augmentation des prix. Il y a urgence à répondre à cette situation de crise compte tenu de l'inadéquation actuelle des produits par rapport à la demande du marché. La consommation de vin diminue fortement et même les stocks de vins rosés augmentent renforçant le constat des difficultés rencontrées sur les cépages rouges. Les professionnels doivent s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux évolutions de consommation et la nécessité d'adapter les cahiers des charges.

Monsieur **Serge TINTANE** pense que les pertes de parts de marché sont également liées à la baisse des actions de promotion des vins. Le problème de résilience du bassin Sud-Ouest avec le changement de génération se pose de manière cruciale et justifie de conduire une réflexion sur les moyens de mobiliser tous les outils existants (désalcoolisation, distillation, ...).

Monsieur **Florent GUHL** rappelle qu'un travail de prospective doit débuter en janvier pour tracer certains chemins possibles mais cette démarche reste insuffisante sans un important travail collectif sur la résilience notamment pour appréhender la volatilité des marchés. Les services de l'Etat, notamment la DRAAF, sont prêts à accompagner les professionnels dans cette démarche mais les outils nationaux restent difficiles à mobiliser de manière pertinente. Inter Oc de son côté a travaillé sur un dispositif de régulation des volumes par une mise en réserve. Il existe d'autres initiatives sur d'autres bassins de production. Toutefois une réponse multi-outils semble indispensable et doit s'adosser à la mise en place du nouveau système assurantiel. La capacité de pouvoir basculer d'un segment à l'autre est indispensable et déjà largement déployée sur le bassin Sud-Ouest.

Monsieur **Vincent PIQUEMAL** précise qu'au niveau des vignerons indépendants la position nationale n'est pas favorable au dispositif d'arrachage des vignes car ce n'est pas vraiment un problème d'écoulement des vins. Il conviendrait de ne pas considérer l'aide à l'arrachage comme une aubaine.

Monsieur **Alain CAZOTTES** juge difficile de dissocier les facteurs conjoncturels des structurels. Les difficultés actuelles sont liées à la crise économique qui pousse le consommateur à prioriser ses achats au détriment du vin. Une aide ponctuelle s'avère nécessaire mais les ODG doivent également ouvrir le débat sur la couleur blanc/rouge.

Monsieur **Paul DABADIE** rappelle qu'à ce jour on ne sait pas comment financer les arrachages bien que les difficultés de surproduction sur les vins AOP rouges soient réelles (cas du Bordelais).

Monsieur **Christophe BOU** souhaite la création rapide de ce groupe de travail pour réfléchir au volet structurel. Ce groupe doit réunir dans un premier temps les représentants produits, métiers et les fédérations. Dans un second temps l'association des ODG sera nécessaire pour chiffrer les sorties et les stocks de manière détaillée.

#### **4. Gestion du potentiel viticole : limitation des plantations nouvelles 2023 et restrictions à la replantation**

Madame **Catherine RICHER**, déléguée territoriale INAO, présente les demandes des ODG Béarn, Buzet et Jurançon pour les plantations nouvelles 2023 après avoir rappelé le cadre réglementaire et présenté le bilan de la campagne 2021/22.

Les demandes de limitation des surfaces en plantation nouvelle peuvent être accompagnées, pour les ODG qui le justifient, d'une demande de restriction à la replantation sur l'aire géographique concernée par la limitation de plantation (arrachage et replantation autorisés uniquement avec le même cahier des charges).

Après examen des différentes demandes, les membres du conseil de bassin donnent à l'unanimité un avis favorable pour :

- Jurançon : plantations nouvelles 2023 limitées à 15 ha avec restriction à la replantation
- Béarn : plantations nouvelles 2023 limitées à 1,5 ha
- Buzet : plantations nouvelles 2023 limitées à 1 ha

## **5. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM vin**

Monsieur **Stéphane BOUNEAU**, chef du service FranceAgriMer de la DRAAF Occitanie, présente l'état d'avancement sur les mesures de l'OCM Vin qui dispose d'un budget de 269,628 M€ pour l'exercice financier 2021/22. Pour l'aide aux investissements l'instruction des demandes sur l'appel à projets (AAP) 2022 est en cours (67 dossiers déposés). Pour l'AAP 2023 les dossiers sont à déposer par téléprocédure entre le 19 octobre 2022 et le 10 février 2023. L'enveloppe dédiée à cet AAP est de 150 M€ avec les taux d'aide classiques (avant crise sanitaire). Concernant l'aide à la restructuration, les demandes de paiement 2021/22 portent sur 1 394 ha, soit un peu moins que la campagne précédente (1 753 ha) pour 679 dossiers. La décision de campagne 2022/23 pour la restructuration est en attente de publication. Pour le Plan collectif PCR5 la date limite de dépôt des formulaires et de la garantie d'avance est fixée au 31 janvier 2023. L'AAP 2022 relatif à l'aide à la promotion vers les pays (actions réalisées en 2023) dispose d'une enveloppe de 80 M€ avec un taux d'aide de 50%.

Monsieur Stéphane BOUNEAU présente ensuite le calendrier de basculement des interventions sectorielles vin sous le Plan stratégique national (PSN) qui se fera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'AAP 2023 investissements et pour la prochaine campagne pour la restructuration du vignoble (campagne 23/04).

A la question de monsieur **Alain CAZOTTES** sur la revalorisation des aides à la restructuration du vignoble monsieur Stéphane BOUNEAU précise qu'une étude a été lancée sur les différents coûts de la vigne mais elle n'est pas encore finalisée. L'objectif est une actualisation pour la prochaine campagne.

Monsieur **Joël BOUEILH** indique que sur la mesure investissements une alerte a été faite sur la pénurie de composants et la nécessité d'anticiper les commandes pour disposer du matériel pour les vendanges 2023.

Monsieur **Christophe BOU** se félicite que les professionnels reviennent sur la mesure promotion vers les pays tiers car il est important d'aller à la conquête des marchés export.

Monsieur **Thomas GUYOT** rappelle que la Région intervient sur un champ similaire ou complémentaire à celui de l'OCM. Les investissements en amont de la vinification peuvent être financés par du FEADER (ligne de partage FEADER/FEAGA). Pour les aides à la promotion, la règle qui prime est celle d'une priorisation des dossiers sur l'AAP FAM dès lors qu'ils sont éligibles, les dossiers non éligibles pouvant être déposés à la Région.

Monsieur **Paul FABRE** précise que les réflexions sur l'optimisation des financements ont débuté et que l'IVSO maîtrise les dispositifs FEAGA. Par contre, les enveloppes peuvent être renforcées par des crédits régionaux et dans ce cas le respect des différents plafonds de financement est plus complexe.

Monsieur **Philippe MASLIES-LATAPIE** rappelle que la Team France Export a fait un focus pour la filière viticole à Cahors quant à un accompagnement personnalisé à l'export qui peut être effectué. Ces accompagnements individualisés se développent fortement depuis un an pour renforcer la structuration de l'offre sur le marché export.

## **6. Nouveau dispositif assurantiel**

Monsieur **Nicolas JEANJEAN** présente le nouveau dispositif d'assurance contre les risques climatiques. Ce nouveau cadre a été fixé par la loi d'orientation n°2022-298 qui a ouvert un travail partenarial entre le ministère en charge de l'agriculture, les assureurs et les professionnels. Ces travaux ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 30 septembre 2022. Le nouveau dispositif repose sur la solidarité nationale et le partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les entreprises d'assurance selon trois niveaux de couverture des pertes :

- les aléas courants seront assumés par les agriculteurs, qui peuvent par ailleurs s'appuyer sur d'autres dispositifs (comme ceux du plan de relance) pour investir dans du matériel de protection améliorant la résilience de leur exploitation face aux aléas climatiques ;
- les aléas significatifs seront pris en charge par l'assurance subventionnée, pour les agriculteurs qui ont fait le choix de s'assurer ;
- enfin, les aléas exceptionnels déclencheront une intervention de l'État, y compris pour les agriculteurs non-assurés.

Le taux de subvention est de 70% sur les cotisations d'assurance avec un seuil de déclenchement à 20% de pertes (franchise). Au-delà d'un certain seuil de pertes la solidarité nationale s'applique : 30% pour les prairies, l'arboriculture et les cultures spéciales (PPAM, horticulture,...) ; 50% pour les grandes cultures, semences, légumes d'industrie, viticulture. Pour ce 3<sup>ème</sup> niveau le taux d'indemnisation de l'Etat est de 90% pour les assurés et un taux dégressif pour les non assurés de 45% la 1<sup>ère</sup> année puis 40% la 2<sup>ème</sup> et 30% la 3<sup>ème</sup>.

Monsieur **Vincent PIQUEMAL** ne croit pas que le nouveau système provoquera une explosion de l'assurance lorsque la franchise passe de 10 à 20% favorisant ainsi les assureurs dans le nouveau dispositif. Le problème reste posé pour la moyenne olympique toujours appliquée alors que le mode de calcul des pertes devrait reposer sur le potentiel effectif de production.

Monsieur **Nicolas JEANJEAN** précise qu'une assurance à moins de 20% de franchise est toujours possible mais elle ne rentre pas dans l'assiette éligible, le règlement omnibus communautaire fixant le seuil minimum à 20%.

Monsieur **Joël BOUEILH** rappelle que les contrats avec des franchises inférieures à 20% n'étaient pas subventionnés. Pour les seuils de pertes de 50 à 100% l'intervention de l'Etat permet d'en couvrir jusqu'à 90%. Les assureurs peuvent toutefois proposer des garanties hors cadre réglementaire à négocier (10% complémentaires, rendement hors moyenne olympique, ...).

Monsieur **Patrick FABOS**, en référence aux assurances automobiles obligatoires, déplore que des solutions soient cherchées pour couvrir les exploitants non assurés (coûts reportés sur les assurés).

Monsieur **Florent GUHL** rappelle que la question des potentiels de production reste effectivement posée (à vérifier auprès de la DGPE). D'autre part, l'incitation à l'assurance est importante car plus il y a d'assurés et moins c'est coûteux pour chaque assuré.

## **7. Renouvellement des membres du conseil d'administration de l'IFV**

Monsieur **Florent GUHL** indique que l'institut Français de la Vigne et du Vin doit renouveler son Conseil d'Administration pour les années 2023-2026 (article L. 342-3 du code de la recherche et statuts). Dix membres du conseil d'administration de l'IFV représentant les dix bassins viticoles sont nommés sur proposition des Préfets de Bassin Viticoles, après consultation des Conseils de bassins.

Monsieur **Christophe Bou** rappelle que monsieur Nicolas RECH, président de la station V'INNOPOLE de l'IFV et membre du comité technique permanent de sélection (CTPS), a été désigné il y a 3 ans par le préfet d'Occitanie pour représenter le conseil de bassin viticole Sud-Ouest au conseil d'administration de l'IFV. Il propose de renouveler son mandat, l'IFV étant dans le prolongement de la mission technique de l'IVSO.

La proposition de désigner monsieur Nicolas RECH en tant que représentant du bassin Sud-Ouest au conseil d'administration de l'IFV est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18 heures.

## ANNEXE

### Liste des membres présents au conseil de bassin viticole Sud-Ouest du 21 octobre 2022

#### En tant que représentants des personnes publiques intéressées :

Florent Guhl, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie  
Philippe MASLIES-LATAPIE, chef pole action économique, DRDDI  
Stéphane BOUNEAU, chef adjoint du service régional de FranceAgriMer,  
Catherine RICHER, déléguée territorial INAO

#### En tant que représentants de la profession viticole :

- **Au titre de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO):**

Christophe BOU, président de l'IVSO et vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest  
Joël BOUEILH  
Pascal LAFENETRE  
Alain CAZOTTES

- **Au titre de l'Union interprofessionnelle des vins de Cahors (UVC) :**

- **Au titre du Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac et le comité interprofessionnel du Floc de Gascogne :**

Patrick FARBOS, BNIA et Floc de Gascogne

- **Au titre des métiers :**

Vincent PIQUEMAL, Vignerons indépendants  
Jean-Luc CONSTANS, La Coop de France

- **Au titre des produits :**

Paul DABADIE, FRAO Sud-Ouest  
Serge TINTANE, ANIVIN

- **Au titre des organisations syndicales :**

Mathieu DAUVERGNE, confédération Paysanne Occitanie  
Vincent LAURENS, jeunes agriculteurs

- **Au titre des comités régionaux de l'INAO :**

Paul DABADIE

#### En tant qu'experts :

David GIRARD, Chambre d'agriculture du Lot

#### Autres personnes présentes :

Nicolas JEANJEAN, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie,  
Catherine BACQUIE, directrice Coop de France Occitanie  
Paul FABRE, directeur de l'IVSO  
Frédéric LEMERLE, Interprofession des vins du Sud-Ouest  
Caroline GRANADO, Maison des vins de Gaillac  
Géraud ARBEAU, UMVIN Sud-Ouest  
Xavier VANT, directeur départemental des territoires du Gers  
Zoé MAHE, SGAR adjointe  
Laurence SERRANO-LASBATS et Philippe Froelig, DREETS  
Anne-Cécile CROS-VIAUD, INAO  
Jean-Pierre CASSAGNE, SRISSET  
Sophie QUILLET, SRFAM/DRAAF Occitanie  
Véronique RABAUD, SRFAM/DRAAF Occitanie

**Étaient excusés :**

Etienne GUYOT, préfet de région Occitanie  
Carole DELGA, présidente du conseil régional d'Occitanie  
Jean-Louis CAZAUBON (conseil régional d'Occitanie)  
Denis CARRETIER, CRA Occitanie  
Michel CARRERE, IVSO (mandat)  
Jean-Luc CONSTANS, La Coopération Agricole  
Jacques TRANIER, UMVIN Sud-Ouest  
Jean-Pierre DRIEUX, FRGIP Sud-Ouest (mandat)  
Corinne NOUSTY, CRA Nouvelle Aquitaine  
Fabien TARASCON, IVSO  
Philippe TEULIER, IVSO  
Catherine RICHER, INAO  
Éric SERRANO, IFV  
Christophe DOUENCE, Union nationale des distilleries vinicoles  
Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental des territoires du Lot  
Thierry BORGHESE (DREETS)  
Clovis MARTIN (DRDDI)